

# **CANAL+ RWANDA**

**Appel à manifestation d'intérêt pour la  
sélection d'un unique Grossiste sur le secteur  
Kigali**

**Date limite 8 octobre**

## **TABLE DES MATIERES**

I - INTRODUCTION .....	3
1.1 Cadre général de l'appel à manifestation d'intérêt .....	3
1.2 Contexte business de CANAL+ Rwanda .....	3
1.3 Réseau de distribution CANAL+ Rwanda .....	4
II - CANDIDATURES RECHERCHEES .....	5/6
III - CONDITIONS GENERALES A SATISFAIRE .....	6
3.1 Conditions juridiques et fiscales .....	7
3.2 Conditions financières .....	7
3.3 Conditions commerciales .....	7
IV - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	8
4.1 Dossier business .....	8
4.2 Dossier juridique & fiscal .....	9
V - SELECTION DES CANDIDATURES .....	9
5.1 Modalités de réponse à l'AMI .....	9
5.2 Planning prévisionnel de sélection .....	10
5.3 Analyse des candidatures .....	10
5.4 Entretien oral .....	11
5.5 Demande d'information/questions .....	11
ANNEXES .....	12
Annexe 1 – Zone d'opération à couvrir .....	13
Annexe 2 – Fiche d'identification (à remplir) .....	14
Annexe 3 – Indépendance juridique et financière (à signer) .....	15

# I – INTRODUCTION

## 1.1 Cadre général de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt (ci-après l' « AMI ») vise à:

- présenter le cadre général de l'organisation commerciale de CANAL+ Rwanda ;
- présenter les conditions de sélection d'un grossiste (ci-après le « Partenaire ») ;
- décrire les principales missions, responsabilités et obligations qui incomberont au Partenaire de CANAL+ Rwanda sélectionné à l'issue de la procédure d'AMI ; et
- préciser les éléments constitutifs du dossier de candidature, les conditions, critères et modalités de candidature ainsi que les différentes étapes du processus de la sélection du Partenaire par CANAL+ Rwanda.

CANAL+ Rwanda ne requiert des candidats aucune dépense particulière tant pour le retrait de l'AMI que pour son dépôt. De ce fait, toute dépense, charge ou frais engagé par un candidat dans le cadre de sa candidature restera à sa seule charge et CANAL+ Rwanda ne pourra se voir réclamer aucune somme de ce chef.

Il est expressément rappelé que l'AMI n'a pas valeur contractuelle, à ce titre il ne crée aucune obligation à l'égard de CANAL+ Rwanda, ni à l'égard de ses destinataires.

## 1.2 Contexte business de CANAL+ Rwanda

CANAL+ INTERNATIONAL est un acteur majeur de l'édition de chaînes premium et thématiques ainsi que de la distribution d'offres de télévision payante. Dans le cadre de son développement à l'international, et afin d'être au plus proche de ses clients, CANAL+ INTERNATIONAL a ouvert une filiale au Rwanda le 1er Décembre 2020 : CANAL+ Rwanda.

CANAL+ Rwanda a mis en place un réseau de distribution de ses offres, les « Offres CANAL+ ». Lesdites Offres permettent aux abonnés d'avoir accès selon la formule, à plus de 200 chaînes, radios et services couvrant un grand nombre de thématiques (sport, cinéma, séries, actualités...), via la commercialisation de bouquets allant de 6 000 FRW à 35 000 Francs Rwandais (RWF) par mois.

CANAL+ Rwanda poursuit de manière constante son développement avec pour objectif de permettre à un grand nombre de foyers d'accéder à une offre de télévision payante riche, divertissante.

Pour accompagner la croissance de son réseau et de ses activités tout en maintenant un service de qualité et de proximité, CANAL+ Rwanda prévoit de réorganiser son réseau de distribution à Kigali (voir Annexe 1).

### **1.3 Réseau de distribution CANAL+ Rwanda**

Il est mis en place différents canaux de distribution au sein du réseau de CANAL+ Rwanda :

<b>QUALITE DE RESEAU</b>	<b>ROLE</b>	<b>MISSION</b>	<b>TYPE DE RESEAU</b>
Partenaire Enseigne	Intermédiaire entre CANAL+ Rwanda et les Abonnés à travers un réseau de vente lui appartenant	Gérer un réseau de points de vente, entièrement ou partiellement (via un espace consacré) dédiés à la commercialisation des Offres Les BOUQUETS CANAL+	Points de vente dédiés exclusivement à la commercialisation des Offres et services CANAL+
Partenaire Grossiste	Intermédiaire entre CANAL+ Rwanda et le réseau de distribution indirect du Partenaire	Développer et gérer un réseau de distributeurs agréés commercialisant les Offres Les BOUQUETS CANAL+	Réservation dans le point de vente d'un espace dédié à la commercialisation des

Aucun des statuts ci-dessus ne confère au Partenaire une exclusivité pour la distribution des offres et/ou services sur le territoire national ou dans une zone d'intervention.

Intégrer le réseau de distribution de CANAL+ Rwanda, permet au Partenaire :

- de bénéficier d'un volume d'activités important et croissant ;
- d'élargir son champ d'activité;
- de bénéficier d'une rémunération attractive ;
- d'être un acteur majeur de la croissance de CANAL+ Rwanda;
- de contribuer de manière active au développement commercial de la zone ciblée;
- de commercialiser un produit à forte valeur commerciale.

## **II - CANDIDATURES RECHERCHÉES**

CANAL+ Rwanda recherche pour renforcer son réseau de distribution un grossiste/enseigne.

Le grossiste ou l'enseigne sera un interlocuteur privilégié et incontournable de CANAL+ Rwanda. Le grossiste partagera donc les ambitions de CANAL+ Rwanda mais aussi les exigences, tant organisationnelles que commerciales.

Les volumes et périmètres d'activités plus importants que ceux d'un Distributeur Agréé Indépendant ainsi qu'un niveau de rémunération plus attractif donneront aux grossistes les moyens de réaliser les investissements nécessaires au développement de leurs réseaux.  
A ce titre, les principales responsabilités d'un grossiste sont les suivantes :

### **ASPECT BUSINESS**

- Piloter et animer un réseau de Distributeurs Agréés\*
- Garantir l'atteinte des objectifs de performance fixés par CANAL+ Rwanda (recrutements, nombre d'abonnés actifs... )
- Atteindre les objectifs de développement du réseau (nombre de points de vente, de points de recharge... ) fixés par CANAL+ Rwanda
- Transmettre les informations, les actualités, les promotions... relatives à CANAL+ à l'ensemble de son réseau de distributeurs
- Assurer la formation et la montée en compétences de l'ensemble du réseau de distributeurs dont il a la charge
- Relayer les campagnes de communication auprès des médias locaux et du grand public
- Développer l'usage des moyens de paiement pour faciliter les réabonnements
- Accompagner le développement des offres CANAL+ business (hôtellerie, institutions publiques... )
- Assurer au client final un service de qualité, en garantissant dans l'ensemble de son réseau: Le respect des normes et process Service+
- Un SAV irréprochable
- Un accueil et un discours client de qualité

\*Nombre de juillet 2025: 28 DAI dans le District de Gasabo et 42 DAI dans les Districts de Nyarugenge et Kicukiro.

## **ASPECT FINANCIER**

- Assurer la rémunération de son réseau de distributeurs, selon des délais et process stricts
- Assurer l'approvisionnement en crédit CGA de son réseau de distributeurs
- Respecter les délais de paiement des achats effectués auprès de CANAL + Rwanda
- Etre en achat-comptant du matériel (pas de crédit sur matériel)

## **ASPECT LOGISTIQUE**

- Assurer l'approvisionnement en matériels (kits complets) à son réseau, sans discrimination
- Assurer l'approvisionnement des éléments de visibilité pour son réseau (gazebo, parasol, flyers... )
- Disposer d'un bureau et d'un espace de stockage

La zone d'opération à couvrir est le secteur de Kigali avec les Districts de Nyarugenge, de Kicukiro ainsi que de Gasabo (voir détails dans Annexe 1).

La date prévisionnelle de début des activités de distribution est fixée au 01 janvier 2026.

## **III - CONDITIONS GENERALES A SATISFAIRE**

Les candidats :

- pourront manifester leur intérêt sur le secteur présenté à l'Annexe 1 ;
- n'auront pas l'exclusivité de la commercialisation des différentes formules des programmes et services CANAL + sur la zone pour laquelle ils auront été retenus ;
- devront adhérer et respecter l'ensemble des règles de compliance du groupe relatives à la protection des travailleurs, l'absence de travail des mineurs, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, et la protection des données ;
- ne pourront pas avoir comme mandataires sociaux/dirigeants une personne politiquement exposée, ou disposant d'un mandat public, ou occupant un poste dans la fonction publique.

### **3.1 Conditions juridiques et fiscales**

- Etre immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Kigali (certificat « full registration information of domestic company » Rwanda Development Board)
- Etre une société, dotée de la personnalité morale constituée sous forme de société commerciale (SARL, SA ou SAS). Cette condition exclut de la soumission, toute entreprise individuelle n'ayant pas une personnalité morale distincte de la personne physique ;
- Avoir un siège social et une adresse physique ;
- Les dirigeants de la société ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation civile, commerciale ou pénale, ni de mesure de privation de leurs droits civiques en cours des trois années précédant la date de la soumission ;
- Etre titulaire d'une police d'assurance couvrant les risques professionnels ;
- Relever d'un régime d'imposition permettant de facturer et de déduire la TVA ;
- Etre à jour de ses obligations fiscales, tant déclaratives que contributives.

### **3.2 Conditions financières**

- Etre titulaire d'un compte bancaire ;
- Justifier d'une bonne capacité financière en fournissant tout document (caution, garantie, relevé de compte, ...) permettant d'en attester.

### **3.3 Conditions commerciales**

- Ne pas être un distributeur d'offres ou de services concurrents de CANAL+ Rwanda ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (2) ans dans la distribution de produits et/ou de services ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'opération à couvrir ;
- Etre en capacité sur le plan des ressources humaines, d'assurer la supervision d'un réseau de distribution, d'assurer une comptabilité ainsi que la gestion et le traitement logistique de commandes de matériels ;
- Etre en capacité sur le plan matériel de disposer d'un espace sécurisé de stockage et d'un moyen de transport pour le matériel ;
- Disposer d'un équipement informatique et d'une connexion Internet.

## **IV - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidatures devront impérativement comporter les éléments business et documents juridiques et fiscaux listés ci-dessous.

### **4.1 Dossier Business**

Le dossier business se présentera sous forme d'une présentation Powerpoint d'un maximum de 15 slides et comportera les parties suivantes :

- Présentation de l'entreprise :
  - Descriptif du domaine d'activité
  - Bilan d'activité des 2 dernières années (les grandes réalisations, le nombre de ventes réalisés, bénéfices générés, progression du chiffre d'affaires, investissements réalisés)
- Exposé des motivations de la candidature ;
- Présentation de l'organigramme qui sera mise en place pour gérer l'activité (ressources humaines prévues);
- Présentation d'un business plan réaliste sur un (1) exercice incluant notamment :
  - Développement du réseau (vente itinérante, vente à domicile, street marketing, etc.)
  - Le volume d'activité prévisionnel : recrutements, réabonnements
  - Les investissements à prévoir : logistiques, aménagements, animations, merchandising.

## **4.2 Dossier juridique & fiscal**

- Copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (certificat « full registration information of domestic company » Rwanda Development Board) ;
- Copie de l'identifiant fiscal ;
- Copie de l'attestation de non-redevance ;
- Attestation de la police d'assurance ou une facture pro-forma d'une police d'assurance multirisque commerciale (vol, malversation, l'incendie, la perte et la détérioration des Matériels, etc.) ;
- Quitus CNSS – ou preuve de paiement des cotisations sociales des 3 derniers mois ;
- Extrait du casier judiciaire du dirigeant ;
- Copie de l'attestation du régime d'imposition.
- Lettre de la banque attestant de la possession d'un compte bancaire au nom de votre société
- Copie de relevé de compte ou de garantie ou de caution attestant d'une bonne capacité financière datant d'un an maximum

Prière de joindre les Annexes 2 et 3 dûment remplies et signées aux dossiers de candidature.

## **V - SELECTION DES CANDIDATURES**

### **5.1 Modalités de réponse à l'AMI**

Les dossiers de candidatures ainsi que les Annexes 2 et 3 sont à déposer imprimés dans une enveloppe adressée à la Direction des Ventes au siège de CANAL+ Rwanda

Et

par voie électronique, à l'adresse suivante [candidature\\_grossiste\\_rwanda@canalplus.com](mailto:candidature_grossiste_rwanda@canalplus.com)  
Le délai imparti pour la soumission des dossiers de candidature débute le lundi 15 septembre 2025 à 12h00 et prendra fin le lundi 8 octobre 2025 à 12h00, délai de rigueur.

## **5.2 Planning prévisionnel de selection**

<b>Dates</b>	<b>Etapes principales</b>
1er au 8 octobre 2025	Dépôt des candidatures
9 au 20 octobre 2025	Analyse des candidatures par CANAL + Rwanda et présélection des candidats pour entretien oral
21 au 31 octobre 2025	Entretien oral avec les candidats sélectionnés
2 novembre 2025	Résultats
5 novembre au 31 décembre 2025	Signature des contrats, préparation, réattribution du réseau et formation
01 janvier 2025	Démarrage des activités

## **5.3 Analyse des candidatures**

Les dossiers de candidature seront évalués sur la base des critères ci-dessous et seront notés sur 10 selon le découpage suivant :

<b>No</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>	<b>Note maximale affectée</b>
1	Qualité du dossier soumis (complet, signé, etc.)	3
2	Solidité juridique et organisationnelle de la structure	3
3	Solidité financière	4
Total		10

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 7/10 seront invités à présenter oralement leur dossier dans les locaux de CANAL + Rwanda.

## **5.4 Entretien oral**

Le candidat disposera de vingt minutes (20 min) pour présenter son dossier business devant le CEO, CFO, Directeurs des Ventes, Responsable Réabonnement, Responsable Secteur et Chef de Projets Commerciaux de CANAL+ Rwanda, qui pourront interroger le candidat sur les points nécessitant des éclaircissements.

Les candidats seront alors évalués sur la base des critères ci-dessous et seront notés sur 20 selon le découpage suivant :

<b>No</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>	<b>Note maximale affectée</b>
1	Connaissance de l'activité de distribution des Offres CANAL+	5
2	Motivation et cohérence de projet	5
3	Solidité de l'organigramme prévu	5
4	Plan de développement/Business Plan	5
Total		20

CANAL+ Rwanda reste libre de choisir ses cocontractants. Elle ne saurait être contrainte de choisir ou de retenir un candidat, quelle que soit sa note finale et ce, sans que le candidat ne puisse réclamer une quelconque indemnisation ou des dommages-intérêts.

## **5.5 Demande d'information/questions**

Toute demande d'information relative à l'AMI doit être adressée directement à l'adresse mail suivante : [candidature\\_grossiste\\_rwanda@canal-plus.com](mailto:candidature_grossiste_rwanda@canal-plus.com) avant le vendredi 3 octobre à 15h.

## ANNEXES

### Annexe 1 – Zone d'opération à couvrir

Les candidats pourront manifester leur intérêt sur le secteur suivant :

- Le Secteur de Kigali Sud et Est, plus précisément sur les Districts de Nyarugenge, Kicukiro et Gasabo

-



Ces trois Districts représentent actuellement la majorité des activités et des points de vente de CANAL + Rwanda. Le tableau ci-dessous montre les caractéristiques et KPIs de ces différents Districts :

**KIGALI\***

<b>DISTRICT</b>	<b>NYARUGENGE</b>	<b>KICUKIRO</b>	<b>GASABO</b>
<b>POPULATION**</b>	436 363	491 731	907 678
<b>TAUX D'ELECTRIFICATION*</b>	89%	89%	89%
<b>NB DE PERSONNE/FOYER</b>	5	5	5
<b>NB DE FOYERS</b>	87 273	98 346	181 536
<b>FOYERS ELECTRIFIES</b>	79 505	90 085	158 662
<b>PARC INSTALLE</b>	73 952	14 853	20 506
<b>% PARC INSTALLE</b>	93%	16,5%	13%
<b>PARC ACTIF</b>	31 648	5802	8246
<b>% PARC ACTIF</b>	43%	39%	40%
<b>NB DE POINTS DE VENTE ACTUEL</b>	19	26	33

\*Nombres du tableau à mai 2025

\*\*Source: file :

Population : <https://www.citypopulation.de/en/rwanda/sector/admin/>

Taux d'électrification : <https://www.reg.rw/what-we-do/access/ongrid/>

## **Annexe1- Fiche de renseignement**

(à renseigner et transmettre accompagnée des pièces listées au titre IV du présent document)

### **1.1 IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE**

Nom de la structure	
Statut juridique	
Date de création	
Siege social	
Adresse	
Commune	
Téléphone	
Mail	
Site internet	
Numéro registre du commerce	
Identifiant fiscal	
Régime d'imposition	

### **1.2 IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE**

Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

### **1.3 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGEES DU DOSSIER**

Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

### **1.4 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE**

Objet principal	
Présentation de l'activité principale	
Autres activités	

## **Annexe 2 - Indépendance**

(A signer et à envoyer avec les éléments du dossier de candidature)

### **Le Soumissionnaire reconnaît qu'il est conscient et accepte que :**

[CANAL+ PAYS] et le Soumissionnaire sont des personnes juridiquement et financièrement indépendantes, agissant chacune en son nom propre et sous sa seule responsabilité, sans aucun lien de subordination à l'autre.

Aucune des deux sociétés n'est réputée être le représentant de l'autre et ne peut agir ou s'engager pour le compte de l'autre. Chacun d'entre eux demeure seul responsable de ses actes, allégations, engagements, services, produits et personnel, notamment à l'égard de ses clients et des tiers.

L'appel à manifestation d'intérêt ne peut en aucun cas être considéré comme une entreprise ou un projet d'entreprise entre [CANAL+ PAYS] et le Soumissionnaire, la responsabilité de chacun étant limitée aux engagements pris par celui-ci dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

CANAL+ ne saurait être tenu pour responsable ou co-responsable des investissements, engagements ou promesses que les candidats pourraient faire ou convenir de faire avant, pendant ou après la phase de présélection.

Signature du représentant légal

Faire précéder la signature de la mention : **Lu et approuvé**